

Décision 01-D-02 du 06 mars 2001

relative à des pratiques mises en œuvre sur
le marché des enrobés bitumineux de la
Communauté Urbaine de Bordeaux

Posted on: 07 mai 2001 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre délégué aux finances et
au commerce extérieur

Dispositif(s)

Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Colas Sud-Ouest, Screg Sud-
Ouest

Lire

le texte intégral de la décision

110.1 Ko